

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2018-079

**OBJET : Arrêté portant interdiction de la circulation des véhicules à moteur de type quad ou deux roues autour de l'étang de la butte Walsoux**

Le Maire des Monts d'Aunay,

**Vu** les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la conservation de l'environnement et la tranquillité publique aux alentours de l'étang de la butte Walsoux à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay ;

**Considérant** que la circulation des véhicules à moteur de type quad ou deux roues est de nature à détériorer les environs de l'étang de la butte Walsoux et la tranquillité du site ;

## ARRÊTE

**Article 1** – La circulation des véhicules de type quad et deux roues motorisés est interdite autour de l'étang de la butte Walsoux.

**Article 2** – Cette interdiction de circulation n'est pas applicable aux riverains pour accéder à leurs propriétés.

**Article 3** – Les panneaux réglementaires nécessaires aux interdictions et déviations seront mis en place par la commune.

**Article 4** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et passible des sanctions prévues par l'article R362-2 du Code de l'Environnement (contravention de 5ème catégorie soit 1 500€ d'amende).

**Article 5** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 6** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet (pour information),
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame la responsable de l'Agence Routière de Maisoncelles-Pelvey,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 23 août 2018.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, M. Pierre LEFEVRE  
Danielle HOCKBERT Adjointe  
 Hockbert